

RAPPORT

CETE
Méditerranée

Service
DREC/SVGC

Décembre 2012

La robustesse des réseaux face aux crises

Synthèse du colloque du 28 septembre 2012 à Lyon



Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
V1	17/12/2012	

Affaire suivie par

Pascal BELIN - DREC/SVGC
<i>Tél. : 04 42 24 77 76</i>
<i>Courriel : pascal.belin@developpement-durable.gouv.fr</i>

Rédacteur

Pascal BELIN - DREC/SVGC

Relecteur

Sandrine ARBIZZI - DREC/SVGC
Anne CHANAL - DREC/SVGC

SOMMAIRE

1 - INTRODUCTION.....	4
2 - LA ROBUSTESSE DES RÉSEAUX FACE AUX CRISES, UNE PROBLÉMATIQUE COMPLEXE.....	4
2.1 - Une complexité liée à l'évolution de la réglementation.....	4
2.2 - Une complexité liée aux interdépendances entre les réseaux.....	5
2.3 - Une complexité liée aux enjeux actuels de société.....	5
3 - DES PISTES D'ACTIONS ET DE RÉFLEXIONS POUR RENFORCER LA ROBUSTESSE.....	6
3.1 - Accroître la robustesse des organisations.....	6
3.2 - Optimiser l'exploitation et les mesures techniques.....	7
3.3 - Développer de nouveaux types d'analyses des vulnérabilités.....	7
3.4 - Améliorer la collaboration, la coordination et la communication.....	8
3.5 - Envisager d'autres échelles d'intervention.....	8
4 - RENFORCER LA RÉSILIENCE DE NOS TERRITOIRES, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE.....	9
4.1 - La contribution des opérateurs.....	9
4.2 - Les attentes des opérateurs vis à vis de l'Etat.....	10
4.3 - La mobilisation indispensable des Collectivités Territoriales.....	10
5 - CONCLUSION.....	11
ANNEXE.....	12

1 - Introduction

Organisé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Rhône-Alpes avec le concours des Centres d'Etudes Techniques de l'Équipement (CETE) Méditerranée et de Lyon, le colloque du 28 septembre 2012 avait pour but d'échanger sur la manière de renforcer la robustesse des réseaux pour assurer la continuité des activités en toutes circonstances. Il a réuni plus d'une centaine de participants, du secteur public et privé, liés à l'exploitation des réseaux relevant de la compétence du Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) : transports, énergie, eau potable et gestion des déchets.

Les objectifs de la journée étaient d'une part de partager des témoignages et des expériences sur les différentes manières d'intervenir pour renforcer la robustesse des réseaux et d'autre part d'offrir un espace d'échanges entre tous les acteurs intervenant dans la gestion de ces réseaux.

Ce document est une synthèse des présentations, des questions et des débats. Après avoir fait le point sur les raisons qui expliquent la complexité du sujet, il présente les pistes d'amélioration possibles puis les attentes de chaque catégorie d'acteurs vis-à-vis de ses partenaires.

2 - La robustesse des réseaux face aux crises, une problématique complexe

Le fonctionnement d'un réseau peut être schématisé sous la forme d'une chaîne composée de processus techniques qui se succèdent, chacun des maillons étant nécessaire et indispensable pour la bonne marche de l'ensemble. La robustesse d'un réseau dépend donc de la robustesse de chacun des composants de la chaîne. Le constat fait lors du colloque est qu'au delà de l'aspect technique, le fonctionnement des réseaux est devenu beaucoup plus complexe à appréhender et donc la problématique de la robustesse également. Plusieurs raisons sont à l'origine de cette complexité.

2.1 - Une complexité liée à l'évolution de la réglementation

L'intégration de multiples contraintes liées à l'évolution de la réglementation a entraîné de nombreux bouleversements dans la gestion des réseaux.

Le premier de ces bouleversements concerne la multiplication des intervenants. A l'issue de la seconde guerre, la France avait choisi pour les réseaux structurants majeurs, notamment pour l'énergie et le transport ferroviaire, un mode d'organisation intégré avec un opérateur unique maîtrisant toute la chaîne. Les nouveaux cadres réglementaires, adoptés dans les années 1990 (ouverture à la concurrence, décentralisation) ont conduit à la mise en place de nouveaux modes de gestion des réseaux. La gestion technique est désormais assurée par différentes structures spécialisées sur des fonctions : gestionnaire d'infrastructures, autorité de régulation, de sécurité ou de sûreté, exploitant... Dans la même période, la décentralisation a donné aux collectivités de nouvelles responsabilités dans l'organisation des réseaux. La collaboration et la coordination de tous ces acteurs ayant des responsabilités et des compétences différentes est un enjeu important pour garantir la robustesse de fonctionnement des réseaux.

En plus de ces nouveaux modes de fonctionnement, le cadre réglementaire s'est aussi considérablement développé pour prendre en compte de nouvelles exigences sociétales (sécurité, environnement, biodiversité...). Selon les cas, les nouvelles obligations ont entraîné soit le développement de nouvelles techniques soit la réorganisation profonde d'une filière. C'est le cas par exemple de la filière "déchets" avec la mise en place du tri sélectif et de la valorisation des déchets avec comme corollaire, là aussi, la multiplication du nombre d'intervenants. Ce foisonnement réglementaire est une source de difficultés dans la gestion des réseaux.

Au delà de l'exploitation quotidienne, les répercussions de cette complexité due à la réglementation peuvent aussi être importantes en cas d'imprévu ou de crise en entraînant des difficultés d'adaptation et de réactivité par rapport aux situations rencontrées. Ainsi, dans le cas de la filière déchets, il est parfois impossible de trouver une solution respectant à la fois les différentes réglementations (installations classées, déchets, transports) et les contraintes techniques.

2.2 - Une complexité liée aux interdépendances entre les réseaux

Les interfaces entre les réseaux sont nombreuses, chaque réseau ayant besoin pour fonctionner d'infrastructures ou de prestations fournies par d'autres opérateurs. La dépendance vis-à-vis de l'énergie électrique est la plus couramment mise en avant. Cependant les opérateurs d'énergie sont eux-mêmes dépendants des autres opérateurs de réseaux notamment de transport pour entretenir leurs installations, les approvisionner au quotidien ou les réparer en cas d'incident. La gestion des réseaux nécessitent la transmission et l'échange permanent de nombreuses informations. Les questions de dépendance par rapport aux systèmes d'informations et de télécommunication ont été mises en évidence dans l'exposé de la Direction Interdépartementales des Routes (DIR) Massif-Central. Ces problématiques sont communes à tous les opérateurs.

La question de l'interdépendance peut également se poser au sein d'une même filière d'activité. La Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE) a évoqué le cas de la gestion des déchets du bois. Une partie du bois collecté et trié actuellement ne peut pas être valorisée à cause d'un part de la fragilité économique de la filière et d'autre part de nouvelles contraintes réglementaires. Ces difficultés se répercutent sur la partie amont du système de gestion des déchets (engorgement de la collecte des déchets, saturation des sites de stockage ...).

2.3 - Une complexité liée aux enjeux actuels de société

Le troisième paramètre ayant une répercussion importante sur la robustesse qui mérite d'être cité est la capacité d'investissement. Elle intervient à plusieurs niveaux lors de la conception, de la maintenance des infrastructures ou de l'adaptation aux nouvelles contraintes ou besoins. Lors du colloque, plusieurs intervenants ont mis en avant la nécessité de dégager des investissements conséquents dans un futur proche pour maintenir ou améliorer la robustesse actuelle.

On peut citer tout d'abord le cas du vieillissement du patrimoine de certains réseaux, conçus et construits pendant la période des « trente glorieuses » de l'après guerre. La maintenance voire le remplacement de ces équipements nécessitent aujourd'hui des investissements importants.

Le second cas (pour partie lié au précédent) est celui de la saturation de certaines infrastructures qui supportent des flux pour lesquelles elles n'ont pas été conçues. Leur

utilisation quotidienne, et tout particulièrement en période de pointe, est telle que le moindre incident peut entraîner des dysfonctionnements majeurs, les gestionnaires ne disposant plus de marge de manœuvre pour faire face.

Le dernier point concerne les adaptations à prévoir pour prendre en compte les évolutions des modes de fonctionnement de notre société ou pour faire face aux conséquences prévisibles dues au changement climatique (résistance à des phénomènes plus intenses voire plus fréquents, sollicitations plus importantes...).

3 - Des pistes d'actions et de réflexions pour renforcer la robustesse

Des pistes pour améliorer la robustesse des réseaux peuvent être dégagées des témoignages, des mesures présentées et des échanges qui ont eu lieu lors du colloque.

3.1 - Accroître la robustesse des organisations

Un des axes de renforcement de la robustesse des réseaux consiste à travailler sur l'organisation des structures.

De nombreuses structures, publiques ou privés, se sont réorganisées récemment. En général, les réformes d'un organisme ont comme objectif l'amélioration de la rentabilité et de la production en mode courant. La recherche permanente de gain de rapidité et d'efficacité est parfois très (trop !) poussée. Elle peut faire disparaître les marges d'adaptation ou de manœuvre en cas d'incident, ce qui conduit au paradoxe que la "gestion de crise" devient presque le mode de fonctionnement normal. La question de la gestion des incidents doit être davantage prise en compte lors des réformes pour ne pas fragiliser les structures dans leur activité quotidienne et encore plus en cas de crise. La SNCF a fait part de son expérience de l'intégration du critère de robustesse pour bâtir les tours de services de ses personnels. C'est une des mesures qui a contribué à faire chuter le taux des trains supprimés en 2012.

Un autre exemple a été développé par Veolia Propreté qui a mis en place un processus de gestion de crise et établi un Plan de Continuité d'Activité (PCA). Cette démarche s'intéresse aussi à l'état de préparation des fournisseurs et sous-traitants intervenant à son profit. Ces outils sont intégrés dans la stratégie de management de l'entreprise. Ils sont aussi utilisés comme argument commercial pour promouvoir la réactivité et l'efficacité de la structure en toutes circonstances.

Le développement de telles démarches illustre bien, comme l'a rappelé l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), que les facteurs sociaux, organisationnels et humains sont des éléments essentiels pour la sûreté des entreprises (facteurs à l'origine de 80% des incidents déclarés à l'ASN en Rhône-Alpes en 2011). Il est donc important de veiller d'une part au renouvellement des effectifs et d'autre part à la préservation des compétences. Lors d'une décision à prendre face à un événement imprévu, la qualité et la formation des hommes sont très importantes. Le retour d'expérience de Fukushima a notamment mis en évidence la difficulté de prise de décision sous pression lorsque peu d'informations sont disponibles. La formation des équipes à la gestion de crise mérite d'être développée et renforcée pour les préparer à faire face aux situations les plus critiques.

3.2 - Optimiser l'exploitation et les mesures techniques

Les infrastructures des réseaux ont des durées de vie longues. Aujourd'hui, certains réseaux sont saturés, tout particulièrement lors des pics d'utilisation (périodes de pointe pour la SNCF, de grand froid ou canicule pour le réseau électrique, jours de grand départ en vacances pour les autoroutes), car ils supportent des flux pour lesquels ils n'ont pas été dimensionnés lors de leur conception. Il faut alors optimiser le fonctionnement actuel en reconsidérant les conditions d'exploitation. Différents exemples ont illustrés cette problématique. La SNCF a ainsi réalisé un audit de ses lignes sensibles qui a mis en évidence des problèmes de saturation. Sur la base des résultats, des premières mesures de réorganisation du service quotidien ont été prises. La SNCF poursuit les réflexions avec l'ensemble des acteurs pour encore améliorer l'utilisation des installations existantes. D'autres exploitants ont pris des mesures d'exploitation pour améliorer la réactivité en cas d'événement et faciliter la gestion de l'urgence. Ainsi à la suite de l'étude SEVRE (Stratégie d'Exploitation en Vallée du Rhône) sur l'exploitation du réseau routier dans la Drôme et l'Ardèche, plusieurs mesures ont été retenues pour faciliter l'exploitation des réseaux routiers en cas d'événement sur l'autoroute perturbant fortement le trafic. La mesure phare est un arrêté inter préfectoral donnant délégation permanente aux forces de l'ordre pour certaines situations de déclencher les opérations de stationnement temporaire des poids-lourds après avis concordant de la société des Autoroutes du Sud de la France (ASF). Réseau de Transport d'Electricité (RTE) a aussi évoqué les mesures de délestage, préparées avec les autorités, qui sont prévues en cas de déséquilibre sur le réseau électrique.

Des mesures techniques de renforcement des réseaux peuvent être prises. Plusieurs exemples ont été présentés. Réseau Ferré de France investit pour avoir un "effet réseau maximum", c'est-à-dire le maximum de fonctionnalités équivalentes sur son réseau. Cela consiste à électrifier des lignes pour offrir des itinéraires de substitution. en cas de problème sur un point du réseau, aux trains à traction électrique sans avoir besoin de faire appel à des motrices diesel. Ainsi, l'électrification du sillon alpin sud Valence-Montbélian permettra de pouvoir éviter le nœud ferroviaire de Lyon en cas de gros dysfonctionnement de celui-ci. A la suite des tempêtes Lothar et Martin de fin d'année 1999, il a été demandé à RTE de renforcer sa robustesse en prenant comme nouveau niveau de référence de résistance aux vents une période de retour de cent ans. Un programme de sécurisation des lignes a été mis en place par RTE. D'un montant de 3 milliards d'euros, il a débuté en 2000 et s'achèvera en 2017. Dans un contexte de contraintes budgétaires, des éclairages « coûts et bénéfiques » devant une charge financière qui peut se révéler relativement élevée sont utiles pour arriver à trouver un équilibre raisonnable et acceptable. La société des Autoroutes Paris Rhin Rhône (APRR) a illustré cette thématique avec le diagnostic en cours sur la vulnérabilité des ouvrages d'art de son réseau par rapport à la nouvelle définition réglementaire de l'aléa sismique. Il est réalisé dans le cadre de son contrat de plan afin de pouvoir définir par la suite la stratégie de renforcement à adopter.

3.3 - Développer de nouveaux types d'analyses des vulnérabilités

La connaissance des vulnérabilités est un sujet à approfondir, le développement de nouvelles approches d'analyse de vulnérabilités semble nécessaire.

Les études de vulnérabilités centrées sur des systèmes ou des composantes des réseaux semblent bien maîtrisées, par contre il faudrait progresser sur les démarches d'analyse des réseaux complets. C'est tout particulièrement important lorsque la gestion du réseau fait appel à de multiples processus gérés par différents intervenants, comme cela peut être le cas pour la gestion des déchets. La FNADE pense qu'il est nécessaire de développer ce type d'étude pour la filière déchets car des flous subsistent sur le rôle de chacun, l'emboîtement des

compétences, les interdépendances entre les divers maillons du réseau et les points de blocage éventuels. Le cas des mâchefers en Rhône-Alpes en est une illustration. Une bonne vision de la vulnérabilité d'ensemble du réseau peut permettre ensuite de définir des réponses plus adaptées et ciblées (renforcement, redondance...) sur certains composants du système.

Il faut même aller plus loin dans les études de vulnérabilité en dépassant les approches sectorielles centrées sur un réseau. Notre mode de fonctionnement est globalisé et il existe de nombreuses interdépendances entre les réseaux (Cf. paragraphe 2.2). Cette complexité ne peut être abordée que par des approches horizontales où l'on étudie les vulnérabilités croisées des réseaux et leurs interconnexions. Un opérateur connaît plutôt bien ses propres points faibles mais pas ceux des autres gestionnaires. Veolia Eau a cité l'exemple du champ captant d'eau de Lyon dont la vulnérabilité dépend de la robustesse des autres réseaux. Des défaillances de leurs installations situées à proximité peuvent entraîner une pollution de la nappe. Les actions de réduction de la vulnérabilité les plus importantes ne sont donc peut être pas du ressort de Veolia. Il convient de développer des analyses croisées entre les réseaux en les ancrant sur les territoires. Ces approches croisées peuvent d'ailleurs être réalisées selon plusieurs échelles territoriales.

3.4 - Améliorer la collaboration, la coordination et la communication

Les souhaits de plus de collaboration, de coordination et de communication ont été mis en avant à plusieurs reprises dans la journée par les intervenants.

Les acteurs ont exprimé des attentes d'échanges d'informations, de rapprochement et de collaboration à la fois au sein d'une même filière mais également entre les opérateurs des différents types de réseaux pour avoir une vision plus globale des événements et ainsi optimiser les réponses. Le besoin d'associer davantage les collectivités locales (Conseils Régionaux, Généraux, Intercommunalités ...), qui sont les maîtres d'ouvrages de certains réseaux, est tout particulièrement mis en avant. Disposer d'une cartographie partagée des interlocuteurs clés au niveau décisionnel, des administrations et des opérateurs est une nécessité pour tous. Pour certains réseaux, notamment les déchets, cette cartographie est encore à affiner.

La cartographie des acteurs et la connaissance réciproque de chacun des interlocuteurs doivent être organisées en dehors des périodes de crise. C'est le tissage de relations régulières qui permet d'être efficace en situation d'urgence. L'intégration, le plus en amont possible, des différents partenaires potentiellement concernés par un événement est jugée essentielle. La DREAL a fait part de son expérience de travail d'anticipation avec les transporteurs routiers lors des épisodes neigeux et de sa volonté de développer ce type de pratique. Le souhait de pérenniser des cellules de crise mises en place pour des cas particuliers et de disposer d'outils de partage des informations et d'aide à la décision (SIG dynamique...) sont également exprimés par certains intervenants.

La question de la communication a été évoquée de manière très succincte au cours du colloque. Il en ressort principalement d'une part la nécessité de maîtriser la communication pendant la crise car elle peut avoir de lourdes répercussions sur la gestion de crise et d'autre part le besoin de développer des méthodes et outils de communication en amont dans l'objectif d'orienter les comportements des utilisateurs de réseaux pour réduire les conséquences des perturbations (changement d'itinéraires, report de déplacements, ...).

3.5 - Envisager d'autres échelles d'intervention

D'autres possibilités de développer la robustesse ne dépendant pas principalement des

opérateurs de réseaux ont été abordées lors du colloque.

Un exemple de type de mesure peut être de diminuer le niveau de service standard pour réduire les sollicitations des infrastructures, diminuer les possibilités d'incidents et aussi augmenter les marges de manœuvre pour pouvoir les gérer dans de meilleures conditions (exemple : le réaménagement des horaires des trains).

Une autre possibilité évoquée par la FNADE est d'adapter le niveau de service en cas de crise. Il peut être impossible ou trop coûteux de respecter toutes les contraintes réglementaires lors d'un événement (exemple du tri et de la collecte sélective des déchets). Ce type d'adaptation en crise implique cette fois des réponses réglementaires qui pourraient, pour certaines, être anticipées à froid.

Un dernier levier évoqué dans la journée est de s'appuyer sur l'aménagement du territoire pour limiter les flux entre les territoires et solliciter de manière moins importante les infrastructures notamment de transports.

Ces possibilités renvoient à des réflexions sur notre mode de vie et donc l'organisation de notre société. Elles relèvent de choix collectifs qui doivent être discutés de manière transparente, validés puis portés par les politiques publiques.

4 - Renforcer la résilience de nos territoires, une responsabilité partagée

Le fonctionnement systémique de notre société nous rend dépendant de nombreux réseaux. Les échelles d'organisation de ces réseaux sont très variables, de niveau planétaire pour internet à communal ou intercommunal pour l'eau potable. Toutefois les conséquences des dysfonctionnements de ces réseaux sont toujours perceptibles à l'échelle des populations donc de nos territoires d'action. La robustesse des réseaux est un des facteurs clés pour améliorer la résilience des territoires. Ce développement de la résilience nécessite l'implication de tous les acteurs contribuant au fonctionnement des réseaux, chacun ayant des actions à mener à son niveau.

4.1 - La contribution des opérateurs

La philosophie actuelle des autorités en cas d'événement a été rappelé par le SDSIE. Elle consiste à s'appuyer en gestion de crise sur les professionnels des secteurs concernés. Il s'agit donc de maintenir aux commandes le plus longtemps possible les opérateurs. La robustesse des réseaux est donc en premier lieu de leur responsabilité. Cela suppose que chacun prépare ses installations et son organisation pour faire face à tous types de situations pouvant perturber son fonctionnement. Les démarches de Plan de Continuité d'Activité, de dispositifs de mobilisation des ressources internes en cas de crise (exemple de la FIRE-d'ERDF, du GIP de RTE...) doivent être généralisées et intégrées dans les axes stratégiques de management de tous les opérateurs. Les témoignages de la journée nous ont montré que ce travail interne, premier maillon indispensable de la préparation, est déjà développé par de nombreux acteurs mais il reste à le généraliser. Cependant ce n'est pas suffisant, il faut aller au delà.

Le deuxième axe de développement de la robustesse passe par un travail collectif pour réduire les fragilités dues aux dépendances internes au sein d'un même réseau (ferroviaire, énergie, déchets) et aux interdépendances entre les différents réseaux. Pour le premier point, les acteurs d'une même filière doivent intensifier leur concertation et leur coordination pour améliorer la robustesse des interfaces et donc de l'ensemble de la chaîne. C'est tout

particulièrement important pour les filières comportant de nombreux acteurs comme le ferroviaire ou très segmentée comme celle des déchets. Des pistes d'amélioration ont été identifiées comme, par exemple, une meilleure coordination des exploitants d'incinérateurs sur un territoire donné pour éviter la concomitance des arrêts programmés de maintenance. Le second point concerne le besoin d'intensifier les réflexions et les échanges entre opérateurs interdépendants. Certains opérateurs peuvent avoir l'habitude de travailler ensemble, c'est le cas des gestionnaires d'eau et des opérateurs de téléphonie qui partagent souvent des sites. Pour d'autres, il faut trouver des solutions pour développer les échanges, qui peuvent servir aussi bien pour des actions de réduction de la vulnérabilité en amont lors des analyses des risques, qu'en crise en facilitant les interventions et en faisant jouer les solidarités. Mais peut-être faut-il un acteur transverse coordinateur pour assurer le pilotage de tels échanges sur un territoire donné : Etat ou Collectivités Territoriales?

4.2 - Les attentes des opérateurs vis à vis de l'Etat

Les besoins exprimés par les opérateurs vis-à-vis de l'Etat sont de natures différentes, mais ils correspondent tous à une même fonction qui est celle de faciliter leurs actions pour renforcer la robustesse. C'est une conception partagée par l'Administration comme l'a exprimé le SDSIE en conclusion du colloque : "le rôle de l'Etat est donc un rôle de facilitateur permettant aux acteurs d'avoir des échanges avant et pendant la crise, et surtout de faire sauter les verrous administratif réels [...] C'est le vrai métier moderne de l'Etat."

La nature des besoins porte sur différents champs d'actions et échelles de temps.

Le premier champ concerne le rôle réglementaire de l'Etat. Une partie des attentes portent sur des modifications législatives. L'ambition est de faire disparaître certaines fragilités (Cf. paragraphe 2.1) en modifiant les cadres d'organisation de certains réseaux (ferroviaire, déchets) et en assurant une meilleure cohérence entre les diverses réglementations. A ce besoin en régime permanent sur le moyen ou long terme, s'ajoute une demande sur les dérogations réglementaires à mettre en place pour la gestion de crise. Certaines de ces adaptations peuvent faire l'objet d'un travail d'anticipation (Cf. paragraphe 2.1 : exemple de l'arrêté SEVRE), d'autres devant être forcément réalisées à chaud en fonction des circonstances.

Le deuxième champ porte sur la fonction de régulation et de coordination de l'Administration. L'Etat peut assurer le pilotage, faciliter certaines démarches ou donner l'impulsion pour que les actions de réduction de la vulnérabilité soient réalisées. A l'image du colloque qui participe à une meilleure connaissance à froid des opérateurs, la participation de l'Etat est particulièrement nécessaire dans toutes les démarches transversales amont mobilisant divers réseaux à l'échelle des territoires et dès que sont en jeu des problématiques de grandes ampleurs dépassant les capacités de réponse propre d'un opérateur (exemple d'un problème d'alimentation en eau potable impactant un grand nombre de personnes). L'action de l'Etat est indispensable pendant les crises pour organiser la réponse avec les différents acteurs responsables, assurer la coordination et le pilotage, faire circuler les informations, définir les priorités, adapter la réglementation et mobiliser des ressources qui ne dépendent pas forcément des gestionnaires de réseaux. Ce travail doit, bien évidemment, être fait en partenariat avec les opérateurs pour assurer une bonne complémentarité.

4.3 - La mobilisation indispensable des Collectivités Territoriales

L'Etat n'est plus le seul partenaire institutionnel des opérateurs. Suite aux réformes, les Collectivités Territoriales ont de plus en plus de responsabilités dans la gestion des réseaux.

Elles interviennent comme autorités concédantes, organisatrices, partenaires financiers ou au titre de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Elles sont donc incontournables pour toutes les actions visant à renforcer la robustesse des réseaux. Il faut les sensibiliser sur cette thématique pour que cette dernière soit davantage prise en compte à leur niveau, par exemple dans leurs cahiers des charges des marchés publics. Leur association et participation à toutes les démarches doivent être développées. Elles peuvent d'ailleurs aussi être l'entité transverse fédératrice des opérateurs de réseaux et piloter des actions à leurs échelles territoriales de compétence.

5 - Conclusion


Les expériences présentées et les débats montrent qu'il n'existe pas de réponse unique. De multiples actions de réduction de vulnérabilité / robustesse, de natures différentes, sont possibles. Au vu de la complexité du sujet, un large panel de compétences doit être mobilisé au sein de multiples structures. Cela nécessite de la part de tous les acteurs des postures d'ouverture pour travailler en partenariat et la nécessité de renforcer et développer les démarches collégiales.

La résilience des territoires est un enjeu majeur qui doit être mis au cœur des réflexions stratégiques à la fois d'aménagement des territoires et de gestion des réseaux. Des questions telles que le renouvellement et la mise à niveau du patrimoine actuel de certains réseaux en prenant en compte les exigences de sécurité supérieures se posent déjà. D'autres émergent telles que l'anticipation des conséquences du changement climatique sur nos infrastructures ou quels seront les comportements et les besoins de notre société dans vingt ans. Tels sont les défis qui nous attendent et que notre société aura à traiter dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

Annexe

Programme du colloque


Colloque





LA ROBUSTESSE DES RÉSEAUX FACE AUX CRISES

Vendredi 28 septembre 2012
de 9h30 à 16h45
Amphithéâtre RP 30
DREAL RA (LYON)

Colloque
Organisé par le Délégué de zone du MEDDE



Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Rhône-Alpes

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie



CONTEXTE

Le fonctionnement globalisé de notre société et la généralisation d'un mode de production et de consommation à flux tendu visant à limiter les stocks nous rendent de plus en plus dépendants de nombreux réseaux.

Au cours de ces dernières années, des exemples de crises de toute nature, en France ou à l'étranger, ayant fortement perturbé le fonctionnement des réseaux, ne manquent pas. Au-delà des conséquences directes sur les réseaux illustrant leurs vulnérabilités et les problématiques d'interdépendances des réseaux entre eux, les effets indirects sur l'activité de notre société nous amènent à nous interroger sur les capacités de résilience de nos territoires.

Dans le même temps, les cadres de réglementation et d'organisation des réseaux mais aussi de l'administration ont beaucoup évolué entraînant une nouvelle distribution des rôles et des compétences, et la multiplication du nombre d'intervenants.

Face à l'imbrication des réseaux vitaux et à la complexité de leur fonctionnement, l'objectif de ce colloque est de permettre l'échange et la réflexion entre tous les acteurs concernés, publics et privés, sur la manière de renforcer la robustesse des réseaux pour assurer la continuité des activités en toutes circonstances.

Nous aborderons successivement les modes d'organisation des réseaux, les pratiques actuelles et les démarches innovantes de réduction de la vulnérabilité menées par différents opérateurs, avant de conclure par une table ronde sur les besoins et les attentes des diverses catégories d'acteurs pour développer la résilience de notre territoire.

Cette journée d'échange s'adresse principalement aux opérateurs gestionnaires de réseaux dans le domaine du MEDDE - transports, énergie, eau potable et gestions des déchets - et aux services de l'État ou des collectivités en charge des risques, de la gestion ou du contrôle de ces réseaux.

PROGRAMME

9h30 **Accueil des participants**

10h00 **Ouverture de la journée**
Philippe LEDENVIC, Délégué de zone, DREAL Rhône-Alpes



Animation Yannick MATHIEU, DREAL Rhône-Alpes

10h15 **Mieux appréhender la complexité du fonctionnement des réseaux, une nécessité pour renforcer la résilience**

- S'approprier les nouveaux modes d'organisation de fonctionnement des réseaux, l'exemple du transport ferroviaire - Josiane BEAUD, SNCF
- La nécessité d'une approche "système", de la collecte au stockage ultime, l'exemple de la gestion des déchets - Laurent EISENLOHR, CETE de Lyon et Olivier SCHWARTZ, FNADE

11h15 **Des réponses pour renforcer la résilience**

- Une approche partagée de la réduction de la "vulnérabilité", l'exemple de SEVRE - Anne CHANAL, CETE Méditerranée et Amélie RUNG, ASF
- La mise en place du Plan de Continuité d'Activité PCA par un opérateur de gestion des déchets - Jean-Charles SALEMBIER, Veolia propreté
- De la réduction de la vulnérabilité physique à la gestion opérationnelle avec les plans de délestage - Christian GUILLOUX, RTE

12h30 **Buffet sur place**

14h00 **Une démarche d'adaptation permanente**

- L'évolution de la réglementation, comment prendre en compte les nouvelles données sur le risque sismique - Jean-Philippe MARION, APRR
- Les nouvelles thématiques à traiter, de la sûreté des systèmes d'information au changement climatique - Philippe CHANARD, DIR Massif Central
- Le retour d'expérience de Fukushima, la prise en compte des situations extrêmes par les évaluations complémentaires de sûreté - Matthieu MANGION, ASN

15h30 **Table ronde**

- Quel rôle et quel partage des tâches entre les différentes catégories d'acteurs ?
 - Quelles attentes vis-à-vis de l'administration ?
- Philippe LEDENVIC, DREAL Rhône-Alpes
Bertrand DAUCE, ERDF
Bruno FLOURENS, RFF
Genest CARTIER, Véolia
Olivier SCHWARTZ, FNADE

16h30 **Conclusion**



**CETE
Méditerranée**

**Département DREC
Service SVGC
CS70499 - 13593 Aix-en-Provence cedex3
Tél. : 04 42 24 77 76**



MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE